



Termes de référence pour l'élaboration d'un manuel de suivi et évaluation pour le projet : « *Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et l'alerte rapide pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta* »

Mai 2020

I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'exécution du Projet intitulé « Intégrer la gestion des inondations et la sécheresse et l'alerte rapide pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta (VFDM) », financé par le Fonds d'Adaptation a démarré depuis fin Juin 2019. La mise en œuvre des activités est assurée par le consortium constitué de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et le Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO).

Le projet est prévu pour être exécuté sur 4 ans (2019-2023). Il vise principalement à aider les six pays du bassin de la Volta à mettre en œuvre des mesures coordonnées et communes pour améliorer leurs plans de gestion existants aux niveaux régional, national et local d'une part ; et d'autre part s'appuyer sur les enseignements tirés des projets passés et en cours liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique

Le projet VFDM se fixe pour ambition de développer dans le bassin de la Volta une première mise en œuvre de la gestion intégrée à la fois des inondations et de la sécheresse en responsabilisant les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et les autres autorités compétentes des six pays riverains. Au bout du compte, ces derniers disposeront de solutions et d'approches innovantes pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, comprenant des activités de renforcement des capacités pour des solutions dites « vertes » ou basées sur la nature ainsi que des approches participatives sensibles au genre. Un système d'alerte précoce sera conçu en prenant en compte les besoins des services de protection civile et les autres entités privées et acteurs publics.

Afin de mieux rendre compte des réalisations du projet, mesurer leurs impacts sur les bénéficiaires et s'assurer qu'elles contribuent à l'atteinte des résultats escomptés, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi – évaluation dynamique, participatif et adapté aux innovations à différentes échelles de mise en œuvre du projet. Ce système de suivi - évaluation permettra de soutenir l'équipe de gestion de projet et les décideurs dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre des activités du projet. Il permettra également d'évaluer les progrès, les effets et l'impact global (à court, moyen et long terme) des activités prévues à l'aide des moyens/outils et des méthodologies appropriés, etc.

C'est ce qui justifie l'élaboration de ces termes de référence pour engager un expert en suivi et évaluation (S&E) dont les rôles et responsabilités sont les suivants. Ils portent sur la mobilisation de l'expertise adaptée pour la réalisation de la mission.

II.- OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de la présente mission est de construire et de doter le projet d'un système de suivi-évaluation participatif permettant à l'ensemble des acteurs et des organisations impliqués dans l'exécution des activités du projet d'avoir :

- des outils de suivi (trimestriel ou semestriel) et d'évaluation (y compris l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale) harmonisés permettant de suivre les indicateurs de l'action pendant la mise en œuvre ;

- une pratique rigoureuse, régulière et harmonisée du suivi-évaluation au bénéfice d'une mise en œuvre harmonieuse du projet ; et
- un rapportage rigoureux au bénéfice des organisations et institutions travaillant dans les domaines de la gestion intégrée des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la Volta.

III- RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- les partenaires de mise en œuvre du projet VFDM disposent des outils et mécanismes opérationnels de suivi adapté à leurs besoins leur permettant d'une part de piloter le suivi régulier des activités du projet et d'en mesurer les effets vers la réalisation des objectifs du projet conformément au cadre logique et à la théorie du changement, et d'autre part d'alimenter les systèmes de suivi de mise en œuvre des politiques nationales concernées ;
- les partenaires de mise en œuvre du projet VFDM disposent d'une approche standard ou mécanismes pour le suivi et l'évaluation des activités du projet permettant de nourrir leur réflexion sur la pertinence de leurs approches aux plans techniques et socio-économiques, et la faisabilité d'une action similaire de plus grande envergure à travers des politiques nationales et régionales appropriées ;
- les partenaires de mise en œuvre du projet disposent d'un système de suivi évaluation permettant de mesurer et de mettre en valeur les effets et impacts du projet au niveau des activités/résultats.

IV- TACHES A EXECUTER PAR LE CONSULTANT

Pour aboutir aux résultats escomptés, le consultant doit mener les activités ci-après :

- Analyser la de mise en œuvre des activités du projet en matière de suivi-évaluation :
 - décrire et établir la hiérarchie des besoins du projet et des partenaires de mise en œuvre du projet sur la base du document de projet, de son cadre logique/ de résultats (voir page 108-124 du document de projet) et de sa théorie du changement (page 31) de manière à permettre de : i) suivre la mise en œuvre des activités et les produits qui en découlent – aux plans quantitatif et qualitatif ; ii) rendre compte de la mise en œuvre de la théorie du changement du projet ; iii) mesurer les effets attendus du projet en terme de d'effets, de changements et d'impacts ;
 - lister et classer la situation de base des activités, les indicateurs clés de performance, les objectifs à atteindre, les moyens de vérification et les hypothèses/risques sur la base du document de projet, de son cadre logique et de sa théorie du changement, selon leur niveau de collecte, leurs sources, leur degré de complexité et leur périodicité : observations/mesures de terrain, sources internes/ externes, mesures directes vs ratio/pourcentage, qualitatif/quantitatif,... ;

- analyser les demandes spécifiques des partenaires de mise en œuvre du projet en matière de suivi-évaluation selon leurs perspectives : locales/régionales/nationales et fonctionnelles, régionales/ nationales/ internationales et institutionnelles,... ;
 - lister, classer et décrire les indicateurs selon leurs sources : externe/interne, locale/ communautaire/ communale/régionale/nationale, et leur destination : système de projet, système propre à une organisation, système national, institutionnel,... ;
 - examiner et valoriser les systèmes de suivi des politiques nationales et régionales dans les pays du bassin de la Volta ainsi que de l'ABV dans le domaine de la gestion des risques d'inondations et de sécheresse puis proposer des liens avec le système de suivi-évaluation du projet.
- Décrire un processus de mise en place du système de suivi-évaluation du projet ;
 - Prendre en compte et valoriser les capacités et les modes de fonctionnement des partenaires de mise en œuvre du projet :
 - faire une analyse comparative des forces et faiblesses des moyens, des pratiques et des outils utilisés par les partenaires de mise en œuvre du projet ;
 - proposer un ensemble cohérent, solide et harmonisé de méthodes et outils de suivi-évaluation déjà en place ou à étendre au sein des partenaires de mise en œuvre du projet.
 - Élaborer un jeu exhaustif d'outils et de mécanismes de suivi-évaluation pour l'ensemble des besoins des activités du projet et des partenaires d'exécution y compris:
 - Guide descriptif de la situation de référence, des indicateurs et de leur mode de calcul ;
 - Fiches de collecte d'information ;
 - Fiche de suivi des indicateurs ;
 - Tableaux de mesure de performance ;
 - Tableaux de mesure des rendements ;
 - Spécifications techniques de la base de données pour le classement, l'archivage et la valorisation des données du projet ;
 - Spécifications techniques de la base de données photographiques et cartographiques pour le classement et l'archivage des données du projet.
 - Elaborer un parcours de formation aux outils de suivi-évaluation à utiliser au cours de la mise en œuvre du projet :
 - qui privilégie l'apprentissage par l'action ;
 - adapté aux besoins des différents partenaires du consortium ;
 - qui valorise leurs compétences et savoir-faire.
 - produire le projet de manuel de suivi et d'évaluation ;

- produire la version finale du manuel de suivi et d'évaluation prenant en compte les amendements des partenaires sur la version provisoire.

V - METHODOLOGIE

Pour parvenir aux résultats attendus, le consultant aura à déployer une démarche méthodologique participative impliquant toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et local.

Une démarche méthodologique, avec un chronogramme d'exécution bien précis, sera présentée par le consultant puis validée par les parties prenantes en début de mission.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution du projet.

VI.- OBLIGATION EN MATIERE DE RAPPORTS

Le Consultant produira un rapport provisoire et un rapport final suite aux restitutions et commentaires obtenus relativement aux activités menées dans le cadre de la présente mission et présentant les résultats inscrits et atteints.

Les rapports rédigés, en français et en anglais, seront remis sous forme numérique.

Tous les produits, rapports, résultats résultant de cette mission demeurent la propriété du projet VFDM.

VII- EXPERTISE REQUISE

La mission sera confiée à un consultant ayant des références avérées dans les études de situation de référence, d'élaboration de manuels ou de mise en place de systèmes de suivi et évaluation de projets et programmes de développement.

Il doit être titulaire d'au moins un diplôme universitaire (Bac+5) en économie, socio-économie, agro-économie, gestion de projets ou tout autres diplômes équivalents. Il est recommandé que le consultant s'attache d'un consultant associé ayant des connaissances avérées en gestion des risques hydrométéorologiques.

Le consultant doit avoir au moins dix ans d'expérience pratique pertinente en gestion ou suivi de projet, des expériences avérées de consultance en appui à des études de base, de mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation de projets, des expériences dans les approches axées sur les résultats, des expériences dans les projets et programmes d'adaptation au changement climatique.

Le consultant doit également posséder des expériences professionnelles pertinentes dans l'analyse et l'intégration du genre et la jeunesse dans les politiques et projets de développement. Aussi, doit-il avoir une expérience dans la conduite de recherches qualitatives et quantitatives et dans l'élaboration de critères d'évaluation basés sur des preuves, disposer

d'une bonne connaissance et compréhension des politiques nationales de la sous-région en matière d'égalité des sexes ainsi que des engagements internationaux y relatifs.

VIII- DUREE DE L'ETUDE

La durée proposée pour la consultance est de 30 jours ouvrables. Ces jours de travail incluent les activités de préparation et d'analyse de la documentation, de la collecte des informations, l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

IX- MODALITES DE RECRUTEMENT DU CONSULTANT

Les personnes intéressées ayant les qualifications et expériences requises en rapport avec la mission sont priées de soumettre leurs dossiers comprenant une offre technique et une offre financière. Les offres, rédigées en langues française ou anglaise devront comporter entre autres, les pièces suivantes :

Pour l'offre technique :

- une lettre de soumission datée et signée ;
- la compréhension et les observations sur les termes de référence ;
- la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission ;
- le chronogramme détaillé des activités ;
- le Curriculum Vitae détaillés du consultant et du consultant associé mettant en avant les expériences en lien avec la mission et leurs diplômes ;
- les attestations de bonne fin de missions similaires du consultant ;
- une liste des missions similaires avec références ;
- les équipements nécessaires à la réalisation de la mission.

Pour l'offre financière :

- la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre ;
- le devis estimatif daté et signé selon le cadre de présentation du budget.

Les offres technique et financière seront envoyées par mail avec en objet « **Offre technique et financière d'élaboration du manuel de suivi-évaluation du projet VFDM** » au plus tard le 05 juin à 17 heures Heure Locale du Burkina Faso aux adresses électroniques :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- ABV : secretariat@abv.int- GWP-AO : gwp.westafrica@gwpao.org- OMM : floodmanagement@wmo.int |
|---|

X- Cadre de présentation du budget (en fcfa – ht)

N° Prix	DESIGNATION	U	Qté	Prix Unitaire en FCFA ou EURO	Prix total en FCFA ou EURO
1	Honoraires				
1.1	Consultant Principal	jour			
1.2	Consultant Associé	jour			
	sous-total 1				
2	FONCTIONNEMENT				
2.1	Communication	ff			
	sous-total 2				
3	TRADUCTION				
3.1	Traduction	ff			
	sous-total 3				
	TOTAL (HT) 1+ 2 +3				FCFA ou EUR

Fait à....., le.....2020

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et cacheté)